

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Matricule : 8767		Société :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Boukhari Alet		Date de naissance : 06-03-65	
Adresse : Casa Green Tower 1107 11 1mm 11 1111 03		Tél. : 0661 27 338	
		Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation : 22/11/19	
Nom et prénom du malade : Boukhari Alet	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Temporale 88 Alet	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à : Le 26 JAN 2020	
Signature de l'adhérent(e) : 	

 MUPRAS

26 JAN 2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/11/19	S	ACT. 82	INP : 	

EXÉCUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Montant de la Facture
Dr. M. Maria AZENNAR Centre Commercial Ville Verte Bouskoura - Casablanca	22/11/19 # 223,80 #

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE TAZ BILOGISTE 13 Rue d'Alger Casablanca Tel: 05 22 27 18 08 Fax: 05 22 27 18 09	22/11/19	B 80	132,20

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires		
		AM	PC	IM	IV	

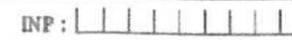
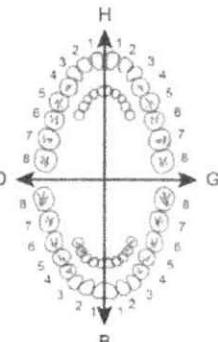
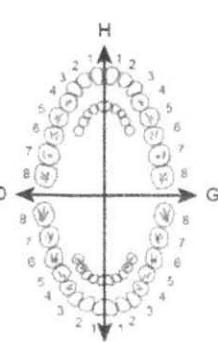
VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 
				
				
				
				
				
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	
D	00000000 35533411	00000000 11433553		
B				
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel Therapeutique, nécessaire à la profession				
				
				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Zoubir CHOUFFAI

الدكتور الزوبير الشفاعي

HEMATOLOGISTE

ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Ancien Enseignant Faculté de Médecine
et C.H.U Ibn Rochd (Casablanca)

Ancien assistant F.F.

Institut Gustave Roussy (Villejuif - France)

86,50

Sur Rendez-vous

22/11/19

86,50

Bouthniss _____ Iyad

Esac 20 mg Igel bds.

S.V

30,60 Colim ft < 800

S.V

90,50

16 Tun Merken

S.V

Xyzall 5 mg

16 Peso

S.V

15,80

Doliprane 1000

16 x 2 / 5

Gellule de bicarbonats n° 100

Total - 223,80

دكتور زوبير الشفاعي
Doctor Zoubir CHOUFFAI
HEMATOLOGISTE
ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
152, Bd Ba Hmed - CASABLANCA
Tél. : 05 22 24.81.61/63 - Fax : 05 22 40.40.70

الطبقة
Pharmacie GREE
Dr. Maria BEN
Centre Commercial Val
Bouskoura - Casablanca

CO-TRIM 20 comprimés
PPV 30DH60 EXP 03/2023
LOT 93010 1

091042
PPV 15DH80
PER 07/22
LOT 11620

LOT 191998 2
EXP 09 2023
PPV 90 50
Xyzall 5 mg
Doliprane de 1000
90,50
6 118000 021599

HEMATOLOGISTE

ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Ancien Enseignant Faculté de Médecine

et C.H.U Ibn Rochd (Casablanca)

Ancien assistant F.F.

Institut Gustave Roussy (Villejuif - France)

Sur Rendez-Vous

اختصاصي في أمراض الدم

أنكلوجي الأطفال

أستاذ مساعد سابقا بكلية الطب

والمركز الجامعي ابن رشد (الدار البيضاء)

مساعد سابق

بعهد كروسطاف روسي

(فيل جويف - فرنسا)

بالمساعد

Date : 22/11/15

Nom et Prénom : Zoubirouss Iyad

BILAN SANGUIN

- NFS Plaquettes. Réticulocytes.
- Férritinémie. LDH
- Urée Créatinine
- Glycémie Electrophorèse des Hémoglobines
- V.S. CRP
- GOT - GPT- Ph. Alcalines. Autres :

Bilan à faire S.V.P. le:



LABORATOIRE TAZI D'ANALYSES MEDICALES

78. Rue d'Alger - CASABLANCA

Tél. : 0522 27 28 08 - 27 53 88 - 27 52 39 . Fax : 0522 29 64 86

I.F 40 30 32 50 ICE 001656516000089 INPE: 093001246



T.P : 35 504 101 - CNSS : 1121946 - R.C. : 187112 01

Casablanca le 22 novembre 2019

Monsieur BOUKHRIS IYAD

FACTURE N°	303163
------------	--------

Analyses :

Hémosto : Numération formule plaquettes -----	B	80	Total : B 80
---	---	----	--------------

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	132,20 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Trente Deux Dirhams et Vingt Centimes

78 Rue d'Alger Casablanca
Tazi Biologiste
Tazi Mohamed
Laboratoire Tazi



Monsieur BOUKHRIS IYAD

Réf. : 19K1058

Examen du 22/11/19 - Edité le 22/11/19

Page : 1/1

<u>ANALYSES</u>	<u>RESULTATS</u>	<u>UNITES</u>	<u>NORMALES</u>	<u>ANTECEDENTS</u>
-----------------	------------------	---------------	-----------------	--------------------

NUMERATION SANGUINE (AUTOMATE SYSMEX XT-4000i)

				19/11/19
HEMATIES -----	4,06	106/mm ³	4,2 - 5,55	4,03
HEMOGLOBINE -----	12,6	g/100 ml	12 - 18	12,6
HEMATOCRITE -----	38,3	%	33 - 54	38,7
- VGM -----	94	µ ³	83 - 98	96
- TGMH -----	31	pg	27 - 33	31
- CGMH -----	33	g/100 ml	30 - 35	33
LEUCOCYTES -----	4 400	/mm ³	4000 - 10000	3400
FORMULE				
POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES -----	41	%	30 - 60	18
ou				
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES -----	2	%	2000 - 7500	612
ou			1 - 3	2
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES -----	0	%	< 1	68
ou				0
LYMPHOCYTES -----	44	%	30 - 60	60
ou				
MONOCYTES -----	13	%	1500 - 6500	2040
ou			2 - 10	20
PLAQUETTES -----	299 000	/mm ³	150000 - 400000	304000

LABORATOIRE TAZI
TAZI Karim
BIOLOGISTE
n'Alger - Casablanca
78, Rue 08 - 0522 27 53 88 - 0522 47 35 79 - FAX : 0522 29 64 86
Tél: 0522 27 53 88 - Fax: 0522 29 64 86